

SOMMAIRE :

P1 : Edito

P2 : Mobilisation du SNUTER

P3 : CIO : chronique d'une lutte acharnée

P4 : Attaques contre le paritarisme

P5 : CHSCTD : un outil utile

P6 : Hors Classe 1er degré / Psy EN EDA

P7 : un rendez-vous salarial manqué

P8 : réforme de la voie professionnelle

P9 : retraités / les aides sociales

P10 : dernières actions du SNPES-PJJ

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 10 juillet 2018

Prendre des forces pendant les vacances pour une rentrée résolument engagée.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Au-delà des discours, au-delà des mots, le gouvernement œuvre à un véritable démantèlement de la fonction publique aujourd'hui. Finies les précautions, les attaques sont sévères, les attaques sont mêmes létales pour un service public qui ne se remettra pas de telles réformes sans une mobilisation massive de ses agents. Derrière les actions, les discours sont édulcorés, on ne parle plus de « réforme » mais de « transformation » ou de « modernisation » afin de ne quand même pas trop inquiéter... Le mode d'action

est sournois, Emmanuel Macron et son gouvernement agissent à la manière des *conquistadores*, pour détruire l'« ancien monde » tous les moyens sont bons et plus ils sont pernicieux, plus la méthode sera efficace.

Revenons un peu sur cette première année, tout a commencé avec le report du PPCR, puis la hausse de la CSG, le gel de la valeur du point d'indice, le retour du jour de carence, la destruction du statut de cheminot, toutes ces décisions ont permis au gouvernement de prendre la température de la mobilisation populaire. Aujourd'hui, le coup de poignard est précis et maîtrisé, sous couvert de moderniser le discours social, le gouvernement veut mettre fin au paritarisme et renforcer le pouvoir hiérarchique dans la fonction publique. C'est un changement de paradigme dont il faut prendre

la mesure. C'est, selon les vœux d'Emmanuel Macron, l'État pensé et « géré » comme une « startup » qui prend forme et modifie en profondeur notre modèle social, notre société aussi. Face à cela, constater et dénoncer ne suffira pas.

Mais ce que ne nous demande pas le gouvernement c'est si nous avons envie de vivre dans ce « nouveau monde », alors prenons la parole ensemble, parce qu'il est temps de dire STOP, de se mobiliser massivement dès que les prochaines occasions se présenteront, si nous ne voulons pas finir dans une société inégalitaire, sans sécurité sociale, travailler dans une fonction publique corrompue ; dans une société qui n'accueille pas les migrants, qui oppose les personnes les unes aux autres, qui pénalise les solidarités, qui enferme ses mineurs sans leur venir correctement

en aide ; dans une société individualiste, qui fonctionne sur une notion de mérite établie par « les plus puissants ». Les élections professionnelles seront un bon moyen de montrer que les personnels sont attachés au paritarisme et de montrer que la vision de la société portée par la FSU est la vôtre.

La responsabilité du syndicalisme est de proposer des alternatives à ces politiques et de les porter avec les personnels, **pas de les accompagner**. Etre engagé au quotidien, au plus près des personnels, est une réalité pour la FSU : être à l'écoute des agents, les représenter, échanger, débattre, construire ensemble des propositions et agir... **Prenons des forces pendant ces vacances pour une rentrée résolument engagée !**

Le SNUTER-FSU 18 mobilisé pour la défense des conditions de travail au sein du Conseil Départemental



Suite au dépôt du préavis de grève déposé le 18 mai dernier par l'intersyndicale, **le Président du Conseil départemental a consenti à recevoir les syndicats le 12 juin de 11h00 à 12h30.**

Après un long discours moralisateur, les **représentants du personnel ont tout de même pu faire part de leurs revendications :**

- STOP au plan d'optimisation de la masse salariale !
- STOP aux suppressions de postes !
- STOP aux délais de carence et à la non anticipation des remplacements
- STOP aux contrats précaires, surtout dans les collèges !
- Rembourser les frais de déplacement
- Rétablir le mois de congés avant le départ à la retraite,
- Compenser le jour de carence
- Permettre un déroulement de carrière juste et équitable....

Nous n'avons eu AUCUNE proposition pour faire avancer les négociations ! A part nous redire que les agents territoriaux ne travaillaient pas assez et que nous n'avions pas conscience des réalités économiques du département....

A l'issue de cette rencontre, il a consenti à ce que nous prenions la parole lors de l'AD du 18 juin, à « condition qu'il n'y ait pas de flonflons » comme la dernière fois !! Sinon ...il ferait éva-

luer la salle pour trouble à l'ordre public !

Et le 18 juin...**ARRIVA!!** Comité d'accueil dès notre arrivée : policiers et

« Comité d'accueil dès notre arrivée : policiers et agents du service national des enquêtes administratives de sécurité ! Rien que ça ! »

agents du service national des enquêtes administratives de sécurité ! Rien que ça !

Seule une délégation d'une vingtaine de personnes a été autorisée à rentrer dans la salle des délibérations ! Les services sociaux, très bien représentés sont rentrés avec une banderole où était inscrit « SOLIDARITÉ », se reliant les uns aux autres avec des rubans colorés....tout un symbole pour ce secteur particulièrement touché par la politique départementale...

L'intersyndicale a confirmé ses inquiétudes et a demandé à faire aboutir ses revendications d'urgence.

Là encore le Président n'a fait AUCUNE proposition ! Il nous a refait le même discours moralisateur, insistant même sur le fait que les syndicats étaient actifs en ce moment car il fallait montrer « *notre activité* » du fait des élections professionnelles fin 2018 !!!

Il n'a même pas dénié sortir de la salle pour s'exprimer devant les 150 grévistes restés à l'extérieur, malgré eux !

Il a refusé tout débat avec les élus de l'opposition tant que les syndicats se-

raient présents dans la salle ! Le débat démocratique est bien loin....

Une semaine après le mouvement de grève du 18 juin, le président n'a toujours pas proposé de date de rencontre avec les syndicats!!!!

Face à un tel mépris, l'intersyndicale maintient le boycott annoncé des instances et groupes de travail. La suite du mouvement est en cours de discussion.



Gaëlle Chollet •

CIO

Chronique d'une lutte de longue haleine.

Depuis début avril les personnels des CIO sont en lutte pour défendre leur outil de travail, leurs missions et leur statut contre la décision du Ministère de supprimer les CIO ou au mieux n'en laisser qu'un dans chaque département au motif que l'information professionnelle ne serait plus de sa compétence, mais de celles des Régions. Dans le cadre de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », les DRONISEP (Délégations Régionales de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions) qui offrent une documentation neutre, objective et identique sur tout le territoire seraient régionalisées.

Alors que l'article additionnel à l'article 10 de cette loi dépeint les CIO « comme un rouage essentiel afin d'accompagner les élèves dans leur orientation », il prévoit également la modification de la carte des CIO en instituant un groupe de travail dès la rentrée qui devra remettre au gouvernement un énième rapport sur les CIO. Les sénateurs envisagent même d'aller plus loin que l'article 10 en régionalisant l'orientation. L'inquiétude grandissante chez les personnels est renforcée par la réception ces jours-ci du projet académique 2018-2022, qui ne cite à aucun moment ni les CIO, ni les Psy EN.

Pourtant les missions des CIO, comme celles des PsyEN-EDO qui y travaillent sont beaucoup plus larges que la seule

information sur les métiers : lutte contre l'échec scolaire, lutte contre le décrochage, accompagnement de la persévérance scolaire, accompagnement des parcours d'élèves à besoins éducatifs particuliers (jeunes arrivant de l'étranger, porteurs de handicap, intellectuellement précoces, ...), cellules d'écoute lors des situations de gestion de crise, lutte contre le harcèlement, lutte contre toutes les formes de discriminations et d'inégalités de parcours scolaires, accompagnement des projets de formation initiale, accompagnement et soutien des équipes éducatives et des équipes de direction sur toutes ces questions, lieu d'observation et d'analyse de l'orientation des élèves à l'échelle du bassin de formation.

Les CIO constituent un réseau qui permet un travail en équipe, une mutualisation des pratiques et outils à l'échelle d'un district, d'un bassin, au plus proche des équipes éducatives des établissements. Ils constituent également une interface avec les partenaires hors Éducation nationale. Ce qui est particulièrement important dans un département rural comme le Cher.

Les CIO sont aussi identifiés par les élèves, les jeunes et leurs familles comme un espace ouvert et accueillant, garantissant l'objectivité et l'impartialité de l'accompagnement proposé, que ce soit dans le cadre d'entretiens individuels ou de groupes de

paroles et d'ateliers collectifs.

La Régionalisation des DRONISEP va entraîner une information inégale sur le territoire nationale limitée aux frontières régionales et valorisant les formations locales. Ce n'est pas ce que nous voulons à l'heure où les parcours de formation se réalisent à l'échelle nationale, voire internationale.

La FSU exige :

- Le maintien des DRONISEP comme service public de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- Le maintien de l'ensemble des CIO comme service public de l'Éducation Nationale
- le maintien des 3 CIO du Cher dans des lieux indépendants, clairement identifiés, avec des moyens humains (administratifs et psyEN EDO) et matériels suffisants ainsi que le maintien des 3 postes de DCIO.
- le maintien de l'orientation et de l'information scolaire à l'Éducation Nationale
- le maintien de l'affectation des PSYEN-EDCOSP (Psychologues de l'Éducation Nationale – Éducation, Développement, Conseil en Orientation Scolaire et Professionnelle) dans les CIO et le respect de leur statut et leurs missions.
- une augmentation significative des recrutements permettant une réduction des effectifs pris en charges

Dernière nouvelle inquiétantes : les CIO ne seraient plus dans le code de l'éducation.



Dans le Cher, les personnels ont multiplié les actions : lettre aux élus, pétition, distribution de tracts sur le marché de la Chancellerie, organisation de 2 CIO plein vent sur la place Cujas les 18 avril et 22 mai, participation à la manifestation parisienne du 5 juin qui a réuni plus du tiers de la profession, participation aux manifestations les 19 avril et 22 mai, soirée débat au CIO de Bourges le 13 juin, rassemblement devant la DSDEN le 28 juin.

Un rassemblement a été organisé par l'intersyndicale le 28 juin devant le Sénat.

Sylvie Berger ▀

CHANTIER DIALOGUE SOCIAL

Attaque contre le paritarisme : des projets gouvernementaux inacceptables !



Vendredi 25 mai, le gouvernement a présenté aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de suppression du paritarisme : suppression de toute compétence des CAP (commission administratives paritaires) sur les actes de mobilité et mutation ainsi que pour les questions de disponibilité et de détachement. Les CAP ne seraient plus consultées sur les promotions : elles recevraient juste « la liste des agents retenus par l'autorité de gestion ».

Le projet gouvernemental représenterait un bouleversement complet du fonctionnement actuel de la Fonction publique ouvrant la porte à l'arbitraire et à l'opacité en matière de gestion des personnels. En attaquant le paritarisme, le gouvernement s'attaque d'abord et avant tout aux droits des personnels, mais aussi à une certaine conception de la Fonction Publique que nous défendons.

Mutation, avancement... Loin d'être des chambres d'enregistrement, les CAP sont le lieu de nombreuses corrections du projet initial de l'administration. Seuls les commissaires paritaires de la FSU effectuent le travail de préparation colossal qui permet de repérer de manière systématique les erreurs de l'administration.

Ce travail est rendu possible par le nombre des élus FSU, majoritaires. Mais il est surtout le reflet de la conception du paritarisme propre à la FSU : les élus FSU représentent l'ensemble de la profession. Le travail mené en CAPA porte sur l'intégralité des collègues concernés. Les collègues syndiqués ont bien sûr accès à des informations supplémentaires (barres, envoi systématique aux syndiqués des résultats les concernant), mais le travail syndical des élus FSU ne se résume pas à la vérification et la communication des résultats aux syndiqués. **Le paritarisme est pour la FSU un élément clé de l'action syndicale : à travers les actions menées en CAP, les élus de la FSU défendent certaines**

garanties liées à notre statut d'agents de la fonction publique d'État, en veillant notamment pour chaque opération de gestion à la transparence et à l'égalité de traitement.

Loin de l'image parfois véhiculée d'un travail technique, voire redondant avec celui de la machine, l'action des élus du FSU est d'abord politique et revendicative. Nombreux sont les exemples, ces dernières années, d'avancées obtenues de haute lutte par les commissaires paritaires de la FSU dans l'académie.

Par ce texte, le gouvernement cherche aussi et surtout à transformer un contrôle en amont (situation actuelle) à un contrôle *a posteriori* de la décision prise par l'administration et annoncée à l'agent. **L'agent devra alors faire la démarche de la contester.** Le gouvernement compte sur une autocensure de ses agents qui ne voudraient pas ou ne sauraient pas s'opposer à une décision déjà actée pour fluidifier le mouvement. **Imaginez ce qui se passerait si un grand nombre de personnels obtenait satisfaction sur leur contestation. Dans le cas des mutations, c'est tout le mouvement qui tomberait à l'eau.**

Voilà ce que le gouvernement cherche à faire disparaître : un système dans lequel chaque collègue est certain de voir ses droits respectés, un système dans lequel la FSU bataille pour améliorer la situation individuelle et collec-

L'objectif est clair : mettre à mal le statut de Fonctionnaire, ouvrir la porte à l'arbitraire et l'opacité, soumettre l'individu au fait du prince. Le paritarisme, garant des principes fondateurs de la Fonction Publique, est ainsi foulé aux pieds par un gouvernement qui confirme sa volonté de démanteler toutes les protections collectives dont bénéficient les individus

tive des personnels.

Le texte va même plus loin en suppri-

mant les compétences des CAP sur les mesures individuelles favorables (titularisation, acceptation de la démission). Les risques d'erreur et d'injustice sont garantis ! Le gouvernement Philippe renforce encore les risques en proposant un **niveau de sanction supplémentaire pour les agents de la fonction publique d'état et hospitalière : l'exclusion temporaire de 3 jours.** Elle ferait partie des sanctions de premier groupe (sans examen par les CAPA). Et ils continuent leur acharnement destructeur du paritarisme en proposant de transférer certaines sanctions de deuxième groupe dans le premier groupe.

En tout état de cause, ce texte propose de transformer un dialogue social démocratique en un système au fonctionnement opaque et inégalitaire.

Matthieu Pichard •

Le gouvernement envisage également la disparition des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les CT. La disparition des CHSCT ouvrirait la porte au non respect par les employeurs publics de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail.

L'article en page 5 vous permettra d'apprécier le travail effectué par la FSU au sein du CHSCT du département du Cher. Cette instance que la FSU a rendue de plus en plus utile et efficace au cours de ses interventions.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

LE CHSCTD DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Un outil utile qui risque l'extinction.

Comme les autres années, la FSU s'est fortement impliquée dans les travaux du CHSCTD du Cher en proposant des actions, en apportant des situations problèmes et en effectuant un travail de contrôle.

3 CHSCTD ont été réunis durant l'année 2017/2018. Les points demandés par la FSU et les représentants du personnel ont tous été acceptés par l'administration.

Lors d'un CHSCTD et du fait des interventions des représentants du personnel FSU concernant les difficultés de plus en plus importantes des personnels de gérer les élèves qui ont des problèmes de comportement, l'inspecteur ASH a fait une intervention sur ce sujet et a évoqué la mise en place d'un protocole.

Registre Santé et Sécurité au Travail

L'administration a enfin accepté, après les multiples interventions de la FSU et le fait que les orientations stratégiques du Ministère l'explicitent, que la remontée de toutes les fiches, traitées et non traitées soient transmises au CHSCTD. L'administration refusait la remontée des fiches non traitées contrairement à ce que stipule l'article 60 du décret 82-453 modifié par le décret 2011-774 du 26/11/2011 article 28.

Cependant peu de fiches sont remplies car ce registre est méconnu encore par les personnels alors que c'est un outil qui permet par écrit, d'alerter l'administration.

Groupes de Travail

Un GT a permis comme tous les ans d'organiser les activités du CHSCTD de l'année. Cette planification a permis de réaliser la totalité des actions prévues : CHSCTD, visites, groupe de travail, rencontre avec les personnels en complément de service.

3 GT se sont tenus dont l'objet était l'analyse des fiches RSST et la synthèse de ces fiches. Ces GT se réunissent avant chaque CHSCTD et permettent d'analyser les problèmes de sécurité, d'hygiène et de conditions de travail, de faire un suivi et de relancer les établissements afin de contrôler si les problèmes ont été résolus.

Visites

Le CHSCTD a réalisé 5 visites cette année avec une organisation et un déroulé identique pour chacune :

- préparation et élaboration du calendrier en début d'année
- questionnaire en ligne Visite
- rencontre avec les personnels lors de la visite
- compte rendu de la visite au CHSCTD qui suit la visite en présence du chef d'établissement ou de l'Inspecteur de circonscription
- le chef d'établissement ou l'inspecteur de circonscription sont invités à faire une présentation au Conseil d'administration ou au conseil d'école.

Cette année la mise en place du questionnaire en ligne a entraîné une baisse très importante des réponses des personnels. Si un personnel ne rempli pas le questionnaire jusqu'au bout, il ne peut pas y revenir à un autre moment et ses réponses ne sont pas prises en compte.

Visites de deux écoles à Vierzon

Charost : l'école est sur 2 sites ce qui pose d'importants problèmes notamment à la directrice. Les locaux sont en mauvais état, vieillissants, dégradés et pas adaptés. L'autre difficulté est la prise en charge d'élèves en grandes difficultés avec un contexte social difficile. Des problèmes relationnels avec les familles sont à noter.

Les représentants du personnel ont demandé que la directrice bénéficie d'une décharge de direction correspondant à 1 mi temps et que l'école soit classée REP.

Tétard : l'école est plutôt en bon état. Par contre des difficultés relationnelles avec les parents sont à noter (Problèmes aux abords de l'école).

Visite du Collège d'Avord

D'importants problèmes d'hygiène liés à la présence de moisissures ont été relevés. Un problème spécifique à la salle d'arts plastiques a été noté.

Des représentants du conseil départemental étaient présents.

Visite de deux écoles qui fusionnent à Saint Florent/Cher : Dézelot 1 et 2

Ces 2 écoles ont été choisies car elles fusionnent mais aussi parce que cette fusion va entraîner des travaux et que la question de la co activité se pose. Les personnels se sont dits inquiets du fait des travaux.

Concernant les écoles, le problème récurrent est l'augmentation de dépôts de plainte, de problèmes relationnels avec les parents et de difficultés à « gérer » les élèves qui présentent de graves problèmes de comportement.

Pour les visites, la présence de l'inspectrice Santé Sécurité et Santé au Travail est essentielle dans l'appréhension des problèmes. En plus de son rôle d'expert, elle a celui d'informer et de sensibiliser les personnels aux risques encourus au quotidien dans leur pratique professionnelle.

Les visites sont un outil important du CHSCTD du Cher et servent de levier. Elles permettent une prise de conscience et incitent les collectivités territoriales concernées à prendre des mesures pour améliorer l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail des personnels.

Mais cela ne doit pas dédouaner l'administration de ses responsabilités en matière de condition de travail notamment sur les questions de charge de travail, du nombre de personnels insuffisant, des suppressions de postes, des réformes qui dénaturent les métiers, du numérique qui envahit tout et de leurs conséquences sur la santé des personnels.

Sylvie Berger *

Dernières minutes : Le GT complétement de service prévu le 4 juillet sera repoussé à la rentrée, la date reste à fixer. Cela fait 3 ans que la FSU demande la tenue de ce GT. Les représentants FSU ont soumis à la DSDEN une liste de collègues intéressés et ont élaboré et fait parvenir un questionnaire à tous les personnels dans cette situation. 17 réponses à ce jour sont remontées. **La FSU sera vigilante sur le suivi de ce dossier.**

PASSAGE À LA HORS CLASSE DANS LE PREMIER DEGRÉ

Cette année, la bonne nouvelle concernant le passage à la hors classe est la légère augmentation du nombre de promus. L'an dernier, 57 ont accédé à ce grade alors que cette année, ce sont 61 collègues qui ont été promus.

Des changements ont eu lieu cette année concernant :

- Les critères pour être promuable (avoir 2 ans d'ancienneté dans l'échelon 9 de la classe normale).
- Les éléments de barème (l'ancienneté dans l'échelon + appréciation du DASEN). L'appréciation du DASEN est fonction de l'avis donné par l'IEN de circonscription.

Nous sommes largement revenus sur les éléments du barème lors du GT du 26 juin et lors de la CAPD du 29 juin.

Nous avons évoqué la subjectivité des avis, ces derniers étaient parfois rendus alors que les collègues n'avaient pas été inspectés depuis parfois 5 voire 6 ans.

Le point de crispation principal est le côté pérenne des avis donnés cette année. En effet, dans l'état actuel des choses, un collègue obtenant par exemple un avis satisfaisant ne pourra pas voir son avis modifié par la suite. De plus, cette année, il est impossible de faire un recours sur les avis. Il faut savoir que les avis donnés par les IEN ont dû répondre à un certain calibrage (nombre total et ventilation sur les 3 échelons). Nous avons fait part du sentiment d'injustice éprouvé par nos collègues.

La situation des ex-instituteurs, génération encore majoritaire chez les promouvables, est actuellement désavantagée par un barème qui, en cas d'égalité, prend en compte l'ancienneté dans le corps des PE et non l'ancien-

né sur l'ensemble de la carrière. Tous ces personnels doivent pourtant accéder à la hors-classe avant de partir en retraite. Le SNUipp demande donc « qu'en cas d'égalité de barème, l'ancienneté de service soit prise en compte sur l'ensemble de la carrière sans distinction ».

Lors de la CAPD, nous avons voté contre le projet d'avancement car il est impossible pour nous de dénoncer les critères au niveau national et par la suite, approuver un projet validant ces critères dans notre département.

Au niveau national, le SNUipp-FSU a écrit au ministre et a mis en place une pétition "PAS de déclassement !"

Vous pourrez trouver cette pétition à l'adresse suivante : <https://hors-classe-pour-tous.fr/>

Kevin Duplex ▀

LA DIFFICILE MISE EN PLACE DU CORPS DES PSY EN SPÉCIALITÉ EDA (EX PSYCHOLOGUES SCOLAIRES DU PREMIER DEGRÉ)



La FSU défend depuis 30 ans la création d'un corps de psychologues de l'Éducation nationale avec 2 spécialités une dans le 1^{er} degré EDA (psychologues scolaires) et une dans le 2^d degré EDO (co-psy). Elle a obtenu gain de cause, non sans mal tant l'énergie de certaines organisations syndicales à le faire échouer a été intense. On peut déplorer que les mêmes ne mettent pas tant de pugnacité à contrer toutes les réformes scélérates de ce gouvernement.

Alors que ce corps existe depuis le 1^{er} septembre 2017, il est déjà mis à mal. Volontairement ? On peut se poser la question. Les psychologues Éducation Développement et Apprentissage (ex

psy scolaires) ont vu leur indemnité Réseau Éducation Prioritaire réduite. Lors du mouvement inter-académique et intra-académique, leur établissement de rattachement pris en compte a été la circonscription alors que dans la circulaire sur les réseaux d'aide de 2014, ils sont rattachés à une école où se trouve le RASED. Malgré les interventions communes du Snuipp-Fsu et du Snes-Fsu le Ministère n'a pas modifié sa position. Cela pose problème car sur une même circonscription, il peut y avoir plusieurs RASED. Dans l'académie et grâce à l'intervention de la FSU, le rectorat a accepté de compléter le mouvement informatique avec un mouvement « papier » par lequel les collègues ont pu préciser des vœux d'école. Grâce à la vigilance des élus FSU, le mouvement a été annulé car comportant trop d'erreurs. La 2^{ème} proposition a permis d'améliorer le mouvement et d'éviter les injustices.

Cependant grâce au nouveau corps, des psychologues EDA ont pu obtenir une mutation inter-académique et lors du mouvement intra-académique un autre département. Ce qui était avec

le mouvement du 1^{er} degré, très difficile.

Concernant l'accès à la Hors classe et à la classe exceptionnelle, la FSU n'a cessé de demander que des psychologues EDA (ex psy scolaires) détachés dans le corps des psychologues donc appartenant toujours au corps des Professeurs des Écoles et promus dans les 2 corps (psy et PE) le soient dans le corps des psychologues. La FSU intervient encore actuellement pour obtenir gain de cause et ainsi, gagner plus de promus pour le corps des psychologues.

Les commissaires paritaires de la FSU ont été au plus proche des personnels pour les accompagner, les aider et ainsi éviter de nombreuses erreurs.

Concernant la mise en place de ce nouveau corps, des questions restent en suspens : le régime indemnitaire inégale entre les 2 spécialités, la ligne hiérarchique, la formation continue...

Sylvie Berger ▀

LE RENDEZ-VOUS SALARIAL DE JUIN 2018

un rendez-vous manqué avec les agents de la fonction publique



Comme pour l'ensemble des réformes engagées par le président Macron et le gouvernement Philippe, la méthode est simple, multiplier les réunions de « concertations » et les utiliser comme argument d'un pseudo dialogue social. Il est bien clair que dans la réalité, aucune de ces réunions n'a servi à modifier l'esprit des textes proposés mais seulement de tenter à multiple

reprises d'imposer une vision politique et des régressions sociales auxquelles la FSU n'adhère pas.

A côté des promesses de campagne « d'améliorer le pouvoir d'achat de tous les salariés », le président Macron et son gouvernement **laisse de côté plus de cinq millions d'agents de la Fonction publique en conduisant à l'échec le rendez-vous sa-**

lariaire de juin 2018. Les seules propositions faites sont des mesures dont la portée ne sera que très limitée (compte épargne temps, aides au logement, indemnités kilométriques...). Il a fallu arracher de la bouche du secrétaire d'état chargé de la fonction publique que le **gel de la valeur du point d'indice serait bel et bien maintenu**. Le dialogue social était bien contraint dans un discours édulcoré et cloisonné dans des éléments de langage fournis par le Président et le Premier Ministre.

C'est donc un véritable rendez-vous manqué pour le gouvernement après les pertes subies ces dernières années, le gel du point d'indice en mai 2017, le report d'un an des mesures

PPCR, le rétablissement de la journée de carence et une compensation insuffisante de la CSG. **La FSU continuera à se battre pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents de la Fonction Publique** consciente que les décisions prises par le gouvernement lors de ce rendez-vous salarial vont encore pénaliser les agents et accentuer le décrochage de salaires avec le secteur privé au détriment des agents publics.

Matthieu Pichard ■

Des miettes de pain pour compenser le manque d'annonces fortes et une revalorisation qui ne viendra pas encore.

- Reprise des mesures PPCR au 1er janvier 2019 et engagement sur la publication des textes d'application manquants (8 corps et très peu d'agents à chaque fois) d'ici la fin de l'année.
 - Revalorisation de 10 euros du montant des jours monétisés au titre du Compte épargne temps (CET) et baisse du seuil de monétisation de 20 à 15 jours. Cela ne concerne que la FPE et la FPT (et pas les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation...). L'hospitalière aura des discussions spécifiques.
 - Revalorisation des frais de mission : taux de nui-
- tées, indemnités kilométriques versées aux agents qui utilisent leur véhicule personnel pour une mission.
- Reconduction de la GIPA pour 2018 (sans précision de la date où serait prise le décret).
 - Ouverture d'un chantier pour améliorer l'accès au logement intermédiaire des agents publics.
 - Ajustement au 1er janvier 2019 sur l'indemnité de compensation de la hausse de la contribution sociale généralisée afin de "corriger" l'effet négatif du transfert primes-points de PPCR pour les agents les plus faiblement primés. La FSU a soulevé le fait que les agents en congé formation ne l'avaient pas eue, l'administration s'est dite prête à « regarder » ce sujet.



Quelques autres sujets ont fait l'objet d'échanges sans aucun engagement ni calendrier du gouvernement (participation des employeurs à la complémentaire, etc.). Sur l'IKV (indemnité vélo), le gouvernement prétend désormais attendre une loi mobilités qui

serait plus globale (pour rappel, cela fait plus d'un an que le texte sur l'IKV, d'ailleurs de portée assez limitée, a été voté en CCFP).

RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

La saignée du docteur Diaforus

Le ministre de l'Éducation nationale J.M. Blanquer a annoncé fin mai son projet pour « *transformer le lycée professionnel* ». Toute la panoplie de la com' a été utilisée pour simuler de grandes ambitions à travers une accumulation de superlatifs. Mais le SNUEP-FSU a immédiatement réagi pour dénoncer la supercherie et révéler le vrai projet du gouvernement.

Le rôle du lycée professionnel semble enfin pris au sérieux. Ce « *levier de réussite pour l'avenir du pays* », a vocation à être un « *tremplin* » grâce à « *l'expertise, l'engagement des professeurs* » qui « *pourront enseigner en BTS* ». « *L'excellence de la voie professionnelle* » sera renforcée avec la création « *des campus des métiers, les harvards des pros, avec piscine, internat et pelouses arborées* ». N'en jetez plus, la coupe est pleine !

Mais tout cela sent le réchauffé. En 2008, lors de la « *rénovation* » de la voie pro par X. Darcos qui s'était traduite par la généralisation du bac pro 3 ans (1 an de formation en moins, des exigences au rabais et des milliers de postes supprimés), on parlait de « *valorisation de l'enseignement professionnel* », « *enrichissement de l'offre de formation* », « *développement des lycées des métiers* », « *élévation du niveau de qualification* » et de PLP qui « *pourront enseigner en BTS* »...

Chat échaudé, le SNUEP-FSU a tout de suite fait ses calculs sur les horaires prévus pour les élèves. Pour les bacs pros comme pour les CAP, ce sont environ 10 % des heures qui disparaissent sur le cycle de formation, soit 3 à 4 heures de cours en moins par semaine ! Si on compare les heures purement disciplinaires, les élèves devront obtenir le bac pro avec 13 % en Maths en moins, 30 % de Français-Histoire-Géo en moins, 40 % de Sciences ou de 2^e langue vivante en moins ; pour le CAP, 50 % des heures d'arts appliqués disparaissent.

Certes, les professeurs de maths et de français feraient 0,5 à 1H de co-enseignement par semaine avec l'enseignement professionnel. Mais qui peut croire que cette vision utilitariste

est plus efficace quand elle est imposée, généralisée, à des équipes mouvantes, quelles que soient les filières ?

Au prétexte de « *sécuriser* » les parcours de formation, le ministre prépare en fait des parcours individualisés, comme le veut l'idéologie libérale pour l'enseignement professionnel. Afin de laisser plus de temps aux jeunes pour choisir une filière et éviter des réorientations (mais quid des élèves qui auront déjà choisi, à qui on imposera une ou deux autres filières ?), les 2^{des} bacs pros seront regroupés par « *familles de métiers* », ce qui réduira à nouveau le temps de préparation au diplôme. En 1^{re} et Terminale, la durée des stages sera modulable et les jeunes seront incités à choisir l'apprentissage (tous les LP devront avoir leur section d'apprentissage) : ces deux mesures casseront les groupes classes, rendront kafkaïenne toute tentative de progression dans les apprentissages. Pour le CAP, ce ne sera pas mieux : il sera possible de le passer en 1 an (jeunes déjà diplômés), 2 ans (comme actuellement) voire 3 ans (pour les plus fragiles, notamment issus de segpa) : mais tous seront ensemble, n'en doutons pas, dans des classes plus étoffées et plus hétérogènes.

Ajoutez à cela les modules « *poursuite d'études* » et « *d'insertion professionnelle* » entre lesquels les entrants en terminale bac pro devront choisir, après un an de réelle formation, et vous aurez compris que l'élévation du niveau de qualification n'est plus un objectif. Il faut stopper les ambitions du peuple, ce à quoi contribue aussi Parcoursup, entre places de BTS insuffisantes et prérequis demandés dans de nombreuses autres filières de l'enseignement supérieur.

Le SNUEP-FSU fera tout pour empêcher la mise en œuvre de cette réforme rétrograde et financière et ne cessera de défendre les intérêts d'un enseignement professionnel public de qualité.

Patrick Bernard •

Guy Bruy, Fabrice Dhume,
Prisca Kergoat, Nico Hirtt, Nadia Lamamra,
Fabienne Maillard, Gilles Moreau

VALORISER
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
UNE EXIGENCE SOCIALE

IR

SYL:EPSE

Guy Bruy, Fabrice Dhume, Nico Hirtt, Prisca Kergoat, Nadia Lamamra, Fabienne Maillard, Gilles Moreau livrent ici leur contribution sur un enseignement professionnel public souvent méprisé, largement méconnu y compris par les responsables politiques, et sous-doté.

Filières, spécialités, stages, alternance, apprentissage, réformes : ce petit livre lève le voile sur un lycée oublié, à la fois marqué par des discriminations de classe, de genre ou ethno-raciales, et porté par une grande vitalité pédagogique.

Dès son origine, l'enseignement professionnel est traversé par des injonctions contradictoires : sa mission est-elle de former des citoyens ou de faire des enfants des classes populaires des ouvriers efficaces et dociles ?

Cette tension entre ambition émancipatrice et intérêts économiques est aujourd'hui à l'œuvre dans tout le système éducatif, mais c'est dans la boîte noire de l'enseignement professionnel qu'elle se révèle avec le plus de brutalité. Celui-ci constitue une sorte de laboratoire invisible, que fréquentent 670 000 élèves à la rentrée 2016, soit 32 % des lycéennes.

LES « MERCI AUX RETRAITÉS » D' E. MACRON SONNENT FAUX !!

Les annonces et décisions gouvernementales, affaiblissant le pouvoir d'achat des retraités, ont entraîné de grandes actions au cours de l'année.

Le gouvernement a gelé les pensions en 2018 et a augmenté la CSG de 25 %, ce qui diminue de plusieurs centaines d'euros par an le pouvoir d'achat d'un grand nombre de retraités depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le gouvernement, obligé de tenir compte de la force des actions de mécontentement, annonce un allègement de CSG pour certaines personnes en croyant faire taire la colère de millions de retraités mécontents.

Environ 100 000 ménages dont le revenu fiscal de référence (RFF) se situe juste au-dessus du seuil retenu pour cette augmentation, seraient concernés.

Le comble du mépris c'est que cette décision ne serait effective qu'en

2019 !!

A l'appel des 9 organisations, le 28 septembre et le 15 mars, de nombreux retraités ont manifesté contre l'annonce de la hausse de la CSG et ont exprimé leur mécontentement et leur colère.

Le 14 juin, nous étions encore nombreux pour exiger du gouvernement et du parlement qu'ils prennent, sans attendre, l'initiative d'une loi de finances rectificative :

- pour annuler la hausse de la CSG pour tous,
- pour mettre fin au gel des pensions et les revaloriser.

Le président de la République Macron méprise les retraités, les caricature comme des « riches » et des « nantis ». Il n'a toujours pas reçu les organisations représentatives des retraités, de même que la préfète du Cher.

Loin d'être des « nantis » de la « génération dorée », les retraités pratiquent tous les jours dans leur entourage la solidarité intergénérationnelle notamment dans notre département du Cher où les retraités représentent 31% de la population. Alors que le gouvernement offre des milliards de cadeaux fiscaux aux grands patrons et aux plus riches, c'est aux retraités qu'il est demandé de compenser la baisse du pouvoir d'achat des salariés, c'est insupportable !

Dans les mois à venir une vigilance va s'imposer, relative aux modalités que prendra la réforme des retraites. Quelles conséquences sur les retraités ?

L'action doit se poursuivre.

Françoise Missa ■

LES AIDES SOCIALES « Un pognon de dingue » ?

Comme pour la réforme de la SNCF, lorsque le gouvernement veut engager « une réforme » ou plutôt une destruction, il commence toujours par faire des annonces fracassantes soit fausses, soit erronées et reprises par les médias. Ce fut ce le cas de la prime charbon pour les cheminots qui n'existe plus et maintenant le « pognon de dingue » que représenteraient les 759 milliards pour les minima sociaux...Il s'agit de préparer les esprits...

Mais de quoi parle-on quand on parle d'aides sociales ou de minima sociaux ?

Emmanuel Macron et le gouvernement ont tout faux car les minima sociaux ne représentent que 26,6 milliards d'euros qui permettent à 7 millions de personnes de vivre. C'est le RSA qui concentre les dépenses les plus importantes (11,1 milliards d'euros, pour 1 863 200 allocataires). Suivent l'Allocation aux adultes handicapés (9 milliards), l'Allocation de solidarité spécifique (2,7 milliards) et le minimum vieillesse (2,5 milliards). Ce sont des postes relativement petits

alors que les retraites c'est 306 milliards et la santé 250 milliards. Sauf que ces deux derniers ensemble, qui représentent à eux seuls les trois quarts des prestations sociales, sont difficilement qualifiables d'« aides ». La retraite, par exemple, est attribuée à la fin de la vie professionnelle, mais en contrepartie de cotisations versées. Quant aux prestations d'assurance maladie, le remboursement n'est accordé qu'en échange (pour la plupart des cas) d'une affiliation, et donc du paiement de cotisations par l'assuré. Bref, il ne s'agit en aucun cas d'aides versées sans contreparties. Même chose pour l'assurance chômage. C'était du moins encore le cas jusqu'à maintenant, le gouvernement ayant supprimé pour 2018 les cotisations maladie et chômage pour les remplacer par une hausse de CSG, considérée comme un impôt et non comme une cotisation.

Ce qui est un risque pour notre modèle social puisque les cotisations sont fléchées et affectées au financement de la Sécurité sociale et ne peuvent servir à autre chose que ce pourquoi

elles sont prévues. C'est le principe de la Sécurité Sociale : « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins » qui est remis en cause.

Et si les prélèvements obligatoires représentent en France 57% du PIB (plus que dans les autres pays) c'est dû au fait que se sont intégrées les cotisations de retraites complémentaires alors que ce n'est pas le cas dans les autres pays.

Les aides sociales sont évidemment trop élevées mais parce que la pauvreté est grandissante et parce que les emplois ne sont pas suffisants ni suffisamment rétribués.

Sylvie Berger ■

Dernière minute :

Les députés LREM ont voté en commission des Lois la transformation de la « sécurité sociale » en « protection sociale ». L'objectif est de rompre avec la doctrine du « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins » et de brader la solidarité publique.

ZOOM SUR LES DERNIÈRES ACTIONS D'UN SYNDICAT DE LA FSU : LE SNPES-PJJ

Nouveau record du nombre de mineurs incarcérés : halte à l'enfermement des enfants et des adolescents

Durant les deux dernières décennies, la France n'a jamais enfermé autant d'enfants qu'actuellement.

Depuis plus d'un an maintenant, nos différentes organisations ne cessent d'alerter sur l'augmentation particulièrement inquiétante et constante du nombre d'adolescents incarcérés.

Suite à nos interpellations, la Garde des Sceaux a fini par saisir la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) sur ce sujet. Le 27 mars dernier, cette dernière a rendu un avis, préconisant un ensemble de mesures pour lutter concrètement contre ce fléau. **Pour autant, loin de diminuer, ce nombre vient de dépasser au 1^{er} juin un pic jamais atteint ces dernières années avec 893 mineurs incarcérés dont plus de 77% dans le cadre de la détention provisoire, c'est-à-dire avant d'être condamnés.** Parmi ces jeunes, les mineurs isolés étrangers continuent de faire l'objet d'un traitement judiciaire discriminatoire et représentent actuellement plus de 15% de l'ensemble des enfants incarcérés. **A cela, il faut ajouter « le chiffre gris » des jeunes majeurs in-**

carcérés suite à des condamnations pour des faits commis du temps de leur minorité, les adolescents placés dans les 52 centres fermés existants, ainsi que les enfants placés en centre de rétention administrative, en constante augmentation depuis 2013.

Le part des contrôles judiciaires dans les mesures confiées à la Protection judiciaire de la jeunesse a doublé de 2005 à 2015, et entre 2014 et 2016, ils ont accru de 53%, participant à l'accélération de la spirale coercitive. La Contrôleure générale des lieux de privation de liberté et la CNCDH ont encore récemment mis en lumière cette situation inquiétante. **Malgré ces nombreuses dénonciations et l'échec criant des politiques d'enfermement qui n'enrayent pas la récurrence, le gouvernement s'obstine à attribuer des moyens exponentiels aux structures fermées au détriment des services de lieu ouvert, d'insertion et d'hébergement.** Il envisage notamment l'augmentation de places en prison et la création de 20 nouveaux centres fermés pour mineurs. Or, cela est désormais établi : plus on construit, plus on

remplit !

L'urgence est ailleurs : il est plus que nécessaire de revenir à la primauté de l'éducatif sur le répressif, la spécialisation des acteurs et des actrices et à une temporalité spécifique telles que définies dans l'ordonnance du 2 février 1945.

Il y a un véritable enjeu de société à redéfinir une justice protectrice et émancipatrice pour tous les jeunes, et en particulier pour celles et ceux les plus en difficulté, plutôt que de maintenir une politique s'attachant davantage à l'acte qu'à la personnalité et à la stigmatisation plutôt qu'à l'accompagnement éducatif de ces adolescents, renforçant par ailleurs l'inégalité de traitement entre classes sociales.

Ce projet nécessite des moyens et du temps, non des barreaux et de la vidéo-surveillance.

Communiqué de presse commun regroupant : SNPES-PJJ/FSU - Syndicat de la Magistrature - Syndicat des Avocats de France - FSU - Observatoire International des Prisons (section française) - Défense des Enfants International - Ligue des Droits de l'Homme - CGT/PJJ - CFDT Intercro Justice

APPEL DE LA RÉUNION DES SECRÉTAIRES DE SECTION DU 19 ET 20 JUIN 2018

La réunion des secrétaires de sections du SNPES-PJJ/FSU s'est tenue, alors que la nouvelle majorité a confirmé son orientation libérale et austéritaire, en faisant des choix budgétaires et fiscaux en faveur des plus grandes fortunes et de la finance. Elle entame aussi le démantèlement de l'état social, ciblant les populations les plus en difficulté, en remettant en cause le système de solidarité issu du Conseil National de la Résistance. Cette orientation ultra libérale, favorise le repli sur soi et les idées xénophobes. Seule une politique investissant dans des services publics vecteurs d'égalité et créateurs de richesses au profit des populations les plus modestes sur l'ensemble des territoires peut faire reculer les idées réactionnaires et d'extrême droite. Le SNPES-PJJ/FSU, aux côtés de ses partenaires, continuera de combattre celles-ci sur le terrain professionnel et social.

Le SNPES-PJJ/FSU appelle tous les personnels à se mobiliser massivement :

- Contre les moyens dévolus à l'enfermement des mineurs et exiger leurs transferts vers les services éducatifs, le jour du débat concernant le projet de loi de programmation de la Justice 2018 à l'assemblée nationale lors de la rentrée parlementaire de septembre 2018.
- Contre la loi Asile et Immigration dont le vote au Sénat aura lieu le 26 juin prochain.
- En rejoignant toutes les initiatives locales qui prennent place dans la lutte contre les discriminations dont sont victimes les mineurs isolés étrangers notamment en participant au collectif JUJIE.
- Pour l'ensemble des personnels de la filière socio-éducative : à se mobiliser et à être en grève le 26 juin 2018, première échéance

d'une lutte pour exiger une véritable reconnaissance statutaire et professionnelle dans le cadre du passage en catégorie A type.

- Pour une défense des personnels en Outre Mer et la reconnaissance des spécificités et réalités de terrain dans ces territoires, le SNPES-PJJ/FSU continuera de réclamer des moyens adaptés pour la prise en charge des jeunes.
- En signant la pétition à l'initiative de la FSU pour la défense des instances paritaires : CAP et CHSCT.
- A voter le 06 décembre 2018 lors des élections professionnelles pour ses représentants au sein des différents instances, pour la défense des missions d'éducation, des droits collectifs des personnels.

Pour lire l'appel complet :
http://snpespjj-fsu.org/IMG/pdf/appel_des_secretaire_20_juin_2018.pdf